



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
27/06/2024**

Numéro : 2024/062

Objet : Subvention
exceptionnelle à l'Opéra de
MASSY pour une
représentation du Bus Opéra
sur la commune de LES ULIS

Rapporteur :
Hawa COULIBALY

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	0

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Déliila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loufi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

ABSENT

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Loïc BAYARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUIL. 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUIL. 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Paul DA SILVA', written over a blue circular stamp.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport présenté par Mme Hawa COULIBALY, 3e Adjointe au Maire, chargée de la Vie Associative et de l'Éducation populaire, exposant les points suivants :

« Depuis 2012, l'Opéra de Massy déploie une initiative baptisée "Le Bus Opéra" sur le territoire de l'Essonne. La commune des Ulis a rejoint les partenaires en 2019 et s'engage en faveur de ce dispositif d'accès à la culture depuis cette année-là. Cette manifestation, sous forme d'action culturelle et artistique hors les murs, vise à rapprocher l'opéra du public néophyte. En effet, cette initiative cherche à rendre l'opéra plus accessible en le présentant de manière ludique, à travers des concerts en plein air réunissant des artistes lyriques, un orchestre professionnel et des choristes.

Il est communément admis que les pratiques artistiques et culturelles favorisent l'épanouissement individuel et la cohésion sociale. Cependant, de nombreux obstacles entravent la participation à ces activités, notamment l'accessibilité géographique, les contraintes financières et les mécanismes d'exclusion sociale.

L'objectif de cette opération est double : d'une part, faire découvrir le genre lyrique et sensibiliser le public à la musique classique ; d'autre part, promouvoir la mixité culturelle en offrant une initiation à un art souvent perçu comme élitiste, particulièrement pour les publics éloignés de la culture.

En raison d'un manque de financement et du désengagement de certains partenaires, le maintien de cette opération semblait compromis pour l'année 2024. Cependant, la Commune des Ulis, attachée à cette manifestation culturelle, a pris l'initiative de s'associer à d'autres partenaires afin de pérenniser ce dispositif.

Avec le soutien de l'État, le Bus Opéra fera escale aux Ulis le dimanche 22 septembre 2024 à 11h, pour une représentation exceptionnelle sur le thème de Mozart, avec un orchestre, des chanteurs et un chœur. Le titre du spectacle est "Le Procès de Don Juan", et le public sera mis à contribution pour le verdict !

Afin de soutenir ce processus de création, le Conseil municipal envisage d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000€ à l'Opéra de Massy. Il est important de noter que cette subvention est proposée sans contrat d'objectif et qu'elle sera versée afin de contribuer au financement des divers aspects de l'opération, notamment la création artistique, le recrutement des artistes et du personnel technique, les costumes, la location de matériel, le transport, les honoraires artistiques, ainsi que les droits et redevances nécessaires ».

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1 ;

Considérant l'importance du projet du Bus Opéra de Massy dans la promotion de l'intérêt général et du développement culturel et social de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 15 000€ à l'Opéra de Massy pour l'année en cours ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Vote	
Pour	35
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 8 juillet 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN



2024-062

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-12T13-47-04.00 (MI254320312)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-062-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle à l'Opéra de MASSY pour la
représentation du Bus Opéra sur la commune de LES

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 2024-062 SUBVENTION
OPERA DE MASSY.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 13:47

Par [SPANO Christine](#)

Transmis

Date 12/07/24 à 13:47

Par [SPANO Christine](#)

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 13:50